



CONSEIL MUNICIPAL

LEGISLATURE 2007-2011

Séance d'installation du

4 juin 2007 à 19 h 00

Ordre du jour :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal du 25 mars 2007, par le doyen d'âge.
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen.
3. Election du Bureau du Conseil municipal : Président, Vice-président et Secrétaire.
4. Décision du Conseil municipal concernant la nomenclature des diverses Commissions et du nombre de Commissaires.
5. Désignation des commissaires.
6. Désignation des Présidents et Rapporteurs des commissions.
7. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès :
 - 7.1 de la Commission de réclamation TPC
 - 7.2 de la Fondation du Grand-Saconnex pour le logement
 - 7.3 de la Fondation les Aînés
 - 7.4 de la Fondation du Grand-Saconnex pour la petite enfance
 - 7.5 du Fonds de décoration
 - 7.6 de la CCIT
 - 7.7 du GICORD
8. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des sociétés communales :
 - 8.1 Comité de jumelage
 - 8.2 Centre de Loisirs
 - 8.3 Club de Natation
 - 8.4 Football-Club
 - 8.5 La Sirène, harmonie municipale
 - 8.6 Basket-Ball Club
 - 8.7 Association d'amitié Grand-Saconnex / Racovita
 - 8.8 Tennis-Club
9. Divers

* * *

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Michel BOURQUIN (RAD) – Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) – Jean-Claude CUDRE, (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) – Pierre ECKERT, (VERTS) – Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, (LIB) – Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) – Julien MOURET (PS) – Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG) – Eric STEINER, (RAD) – Marc TISSOT (PDC) – Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Mme BÖHLER, Maire, ouvre la séance à 19 h. et souhaite la bienvenue à tous. Elle félicite les nouveaux élus et désigne le doyen d'âge, M. STEINER, qui fonctionnera comme Président jusqu'à la nomination du Président du Conseil municipal.

M. MOURET, en tant que benjamin du Conseil municipal, fonctionnera comme secrétaire jusqu'à la nomination du secrétaire du bureau.

M. MOURET procède à l'appel.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal du 25 mars 2007

M. STEINER en donne lecture :

"LE CONSEIL D'ETAT,

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

vu la publication dans la Feuille d'avis officielle du mercredi 28 mars 2007 des résultats de l'élection des conseils municipaux;

vu l'arrêt du Tribunal administratif du 14 avril 2007 (ATA/174/2007) rejetant le recours du Mouvement Citoyens Genevois contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2007 publiant les résultats de l'élection des Conseillers municipaux de la Ville de Carouge,

vu l'arrêt du Tribunal administratif du 17 avril 2007 (ATA/181/2007) déclarant irrecevable le recours de M. Jean-François Gaillard contre la réélection d'un Conseiller municipal en Ville de Genève,

ARRETE

"l'élection des conseillers municipaux du 25 mars 2007 est validée."

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge

M. STEINER donne lecture de la prestation de serment :

"Je jure ou je promets solennellement

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève,

- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,

- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

Il est procédé ensuite à la cérémonie de prestation de serment prévue par la loi sur l'administration des communes, conformément à l'article 2 du règlement du Conseil municipal de la Commune du Grand-Saconnex.

3. Election du bureau du Conseil municipal

Election du Président

M. ERNI, au nom du groupe libéral, propose la candidature de M. Bertrand FAVRE.

Mme MAMIN-TISSOT et M. EYA NCHAMA sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	25
- bulletins rentrés :	25
- bulletins non valables :	4
- bulletins valables :	21
- majorité absolue :	11

M. FAVRE est élu Président avec 21 voix.

Le Président prononce quelques mots de remerciements pour son élection et s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire et défendre le Conseil municipal ainsi que Le Grand-Saconnex. Les valeurs de respect, de liberté et de responsabilité seront sa devise pour cette année de présidence ainsi que durant toute cette législature.

C'est la raison pour laquelle il approuve la valeur de respect mise en place sous forme d'un pacte qui, s'il est accepté, pourra être signé par tous en fin de séance afin de le confirmer.

Il tient également à rappeler, en ce début de législature, le devoir de confidentialité en dehors des séances de Commissions et des huis clos.

M. FAVRE reçoit ensuite le serment de M. STEINER qui réintègre sa place au sein du Conseil.

Election du Vice-Président

M. DETRAZ, au nom du groupe radical, propose la candidature de M. STEINER.

MM. BALMER MASCOTTO et TISSOT sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés : 25
- bulletins rentrés : 25
- bulletins non valables : 5
- bulletins valables : 20
- majorité absolue : 11

M. STEINER est élu Vice-président avec 20 voix.

Election du Secrétaire

M. MARGUET, au nom du PAS, propose la candidature de M. CUDRE.

MM. ORSINI et POMATTO sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés : 25
- bulletins rentrés : 25
- bulletins non valables : 2
- bulletins valables : 23
- majorité absolue : 12

M. CUDRE est élu Secrétaire avec 23 voix.

4. Décision du Conseil municipal concernant la nomenclature des diverses Commissions et du nombre de Commissaires.

Le Président énumère les diverses Commissions permanentes du Conseil municipal.

M. ECKERT propose les modifications suivantes, qui avaient été discutées lors d'une séance avec les chefs de fractions :

- Route, circulation, police renommée **Route, circulation, mobilité**
- Sports, loisirs, culture renommée **Culture, sports, loisirs** afin de mettre l'accent sur la culture,
- Sécurité renommée **Sécurité, police**
- Urbanisme, aéroport, Palexpo renommée **Urbanisme**.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Le Président passe ensuite aux Commissions ad hoc :

Commission ad hoc « Agenda 21 »

Mme JEANDET informe que le groupe démocrate chrétien ne souhaite pas maintenir cette Commission sous cette forme, mais propose de créer un groupe de travail. A cet effet, elle demande au Conseil administratif de faire une proposition allant dans ce sens afin de poursuivre le travail relatif à l'élaboration d'un Agenda 21 communal.

Mme BÖHLER indique qu'elle a pris contact avec la surveillance des communes qui lui a confirmé qu'il était tout à fait possible de créer un tel groupe.

Le Conseil administratif propose donc de créer un groupe de travail constitué d'un membre par fraction représentée au Conseil municipal ainsi que des trois membres du Conseil administratif, couvrant ainsi tous les dicastères. Ce groupe serait présidé par l'un des Conseillers administratifs.

M. MARGUET trouve dommageable de confier au pouvoir exécutif la présidence d'un tel groupe. Il part du principe que le Conseil municipal a suffisamment de personnes compétentes en son sein pour diriger et travailler sur ce sujet et propose le maintien de la Commission ad hoc « Agenda 21 ».

M. JIMAJA rappelle que la motion votée avait été déposée avec un certain nombre de phases à respecter. Malheureusement, la Commission ad hoc n'ayant été créée qu'en fin de législature, elle n'a pas encore eu l'occasion de faire quelque chose de concret, à part la Carte verte du Grand-Saconnex qui sera présentée le week-end prochain au Jardin botanique. Il est très déçu de voir qu'il est déjà préconisé de ne pas reconduire cette Commission.

Il est bien conscient qu'il devra y avoir un comité de pilotage pour l'élaboration de l'Agenda 21 mais ce dernier n'a pas encore été mis en place car nous en sommes encore au stade de « l'état des lieux ».

M. JIMAJA demande aux Conseillers municipaux de penser aux engagements qu'ils ont pris en votant la motion, qui consistaient à dire : Le Conseil municipal va élaborer un Agenda 21 par le biais d'une Commission ad hoc. Celle-ci siègera encore un an ou deux, ce qui permettra de respecter un certain nombre d'échéances. Créer un groupe de travail signifierait tout recommencer à zéro.

Au nom des Verts, il propose donc de maintenir cette Commission.

Mme JEANDET précise qu'il ne s'agit pas de donner la présidence au Conseil administratif mais bien de poursuivre ce qui s'est fait sous la forme d'un groupe de travail qui va aller au-delà des un an ou deux évoqués par M. JIMAJA. Ce travail doit perdurer dans le temps et le groupe démocrate-chrétien est persuadé qu'un groupe de travail pourra mener cette mission de façon beaucoup plus judicieuse qu'une Commission ad hoc. Cela permettrait également une transversalité avec toutes les autres Commissions.

M. STEINER va dans le sens de Mme JEANDET. Il rappelle que d'après le règlement du Conseil municipal, une Commission doit étudier un projet soumis par le Conseil administratif et rendre un rapport au Conseil municipal. Une Commission n'a pas à élaborer des projets ou à faire la politique de la commune. Par contre, ces tâches pourraient être confiées à un groupe de travail, qui peut aller plus loin que la simple étude d'un projet.

M. POMATTO indique que le groupe socialiste pense qu'un travail s'est mis en place avec une marche à suivre par le biais de la Commission ad hoc. Une fois l'objectif pour lequel cette Commission a été créée sera atteint, il sera temps de voir quelle forme donner à la suite du travail. Le groupe socialiste soutient donc le maintien de la Commission ad hoc.

M. JIMAJA rappelle qu'il y avait eu des discussions pour déterminer la meilleure démarche pour que la Commission ad hoc « Agenda 21 » puisse avancer dans son travail. Il sera difficile désormais de faire avancer des idées simples, car il va falloir décider et la loi du plus fort s'appliquera.

M. JIMAJA relève que cette Commission doit être le point focal où toutes les autres Commissions apportent des éléments afin que le futur groupe de pilotage puisse travailler. Ce comité de pilotage n'a pas encore pu être mis en place car il fallait au préalable continuer la réflexion pour déterminer comment le suivi pourra être fait.

M. JIMAJA demande donc de maintenir le statu quo, car le Conseil municipal aura par la suite toutes les possibilités de suggérer que la Commission ad hoc disparaisse et génère une autre forme de groupe.

M. CUDRE soutient totalement la proposition de M. JIMAJA car si cette Commission n'était pas reconduite, cela signifierait qu'elle n'a servi à rien. Or, elle n'en est qu'à ses débuts et c'est maintenant que le véritable travail va commencer.

Il ne comprend pas très bien les raisons de transformer cette Commission en groupe de travail piloté par le Conseil administratif. Il rappelle que celui-ci peut assister à toutes les Commissions et il trouve très bien si les trois Conseillers administratifs s'annoncent partant pour participer à cette Commission ad hoc.

Mme MAMIN-TISSOT indique qu'en tant que co-signataire de la motion qui a donné naissance à cet Agenda 21, elle pense qu'il est nécessaire de lui donner un nouveau souffle. Elle préconise donc la création d'un groupe de travail où chaque fraction pourra s'engager par le biais d'un de ses délégués. Cela donnera vraiment une nouvelle dynamique pour arriver au bout de l'élaboration de l'Agenda 21. Par la suite, chaque Commission pourra travailler sur les points précisément définis dans cet Agenda 21.

M. MARGUET pense qu'il y a passablement de nouveaux élus au sein du Conseil municipal qui pourront donner ce nouveau souffle et qu'il faut leur donner l'occasion de montrer leurs capacités. Cette Commission ad hoc est, par sa définition, éphémère et dans un an ou deux, elle n'aura peut-être plus sa raison d'être. A ce moment là, elle pourra être intégrée dans une autre Commission. A son avis, il faut laisser aux nouveaux élus comme aux anciens l'opportunité de travailler.

Mme MAMIN-TISSOT explique qu'il s'agit de mettre fin à cette Commission ad hoc mais de la faire renaître sous une autre formation qui aura plus de dynamique. Chaque groupe pourra y déléguer la personne efficace pour ce projet.

Le Président relève que quelle que soit la forme choisie, l'Agenda 21 reste un sujet saconnésien.

Il met au vote la proposition de ne pas reconduire la Commission ad hoc « Agenda 21 » et de créer un groupe de travail.

Cette proposition est acceptée par 13 voix «pour» - avec la voix du président - et 12 «voix» contre.

Commission ad hoc « Pommier »

A l'unanimité des membres moins 1 abstention, cette Commission n'est pas reconduite.

Commission ad hoc « Révision du statut du personnel communal »

A l'unanimité moins 2 abstentions, cette Commission n'est pas reconduite.

M. MARGUET souhaite que la Commission « préavis du personnel » soit maintenue.

Mme BÖHLER rappelle que la proposition de M. MARGUET a été refusée lors de la séance du 7 mai et que cette Commission ne figure plus dans le Statut du personnel, qui a été par ailleurs adopté à la majorité. Elle rappelle que cette Commission n'avait aucun pouvoir juridique et ne faisait que retarder les démarches légales pour l'employé.

Nombre de Commissaires siégeant dans les Commissions :

M. DETRAZ, pour le parti radical, propose que les Commissions soient composées de 9 membres, soit : 2 RAD, 2 VERTS, 1 PDC, 1 PS, 1 GAG, 1 LIB, 1 PAS.

Le Président met au vote cette proposition, qui est acceptée à l'unanimité.

5. Désignation des Commissaires :

Le Conseil municipal nomme :

en qualité de membres de la Commission bâtiments et emplacements communaux :

Mmes C. AMMANE STUDER, J. CHEVALLAZ,
MM. R. DETRAZ, P. ECKERT, G. MARGUET, M. POMATTO, E. PORTIER, M. TISSOT,
G. UDRIOT

en qualité de membres de la Commission Culture, Sports, Loisirs :

Mmes C. AMMANE STUDER – L. BURKHALTER – C. JEANDET
MM. M. BOURQUIN, J.-C. CUDRE, B. FAVRE, L. JIMAJA, J. MOURET, E. STEINER

en qualité de membres de la Commission de l'environnement :

Mmes J. CHEVALLAZ, F. MAMIN-TISSOT
MM. M. BOURQUIN, J.-C. CUDRE, P. ECKERT, C.M. EYA NCHAMA, L. JIMAJA,
E. PORTIER, G. UDRIOT

en qualité de membres de la Commission des finances :

MM. M. BOURQUIN, P. ECKERT, J.-B. ERNI, L. JIMAJA, G. MARGUET, M. POMATTO
E. PORTIER, M. TISSOT, E. STEINER.

en qualité de membres de la Commission des naturalisations (7 membres, 1 par fraction) :

Mmes C. AMMANE STUDER, L. BURKHALTER, P. GIROD, D. MOTTET
MM. C.M. EYA NCHAMA, G. MARGUET, A. ORSINI

en qualité de membres de la Commission routes, circulation, mobilité :

Mmes F. MAMIN-TISSOT, L. POGET MORENO
MM. T. BALMER MASCOTTO, J.-C. CUDRE, R. DETRAZ, J. MOURET, A. ORSINI,
E. PORTIER, G. UDRIOT

en qualité de membres de la Commission sécurité, police :

Mmes C. AMMANE STUDER, L. BURKHALTER, P. GIROD
MM. T. BALMER MASCOTTO, J.-C. CUDRE, J.-B. ERNI, M. POMATTO, E. STEINER,
G. UDRIOT

en qualité de membres de la Commission sociale et parascolaire :

Mmes L. BURKHALTER, C. JEANDET, D. MOTTET, L. POGET MORENO
MM. J.-C. CUDRE, R. DETRAZ, B. FAVRE, L. JIMAJA, M. POMATTO

en qualité de membres de la Commission urbanisme :

Mme L. POGET MORENO
MM. T. BALMER MASCOTTO – J.-C. CUDRE – R. DETRAZ – C.M. EYA NCHAMA –
A. ORSINI, E. PORTIER, M. TISSOT, E. STEINER

6. Désignation des Présidents et Rapporteurs des commissions :

Les Commissions se réunissent l'une après l'autre à huis clos pour la désignation des Présidents et Rapporteurs.

Sont désignés :

Commissions:	Présidents :	Rapporteurs :
Bâtiments et empl. communaux	M. POMATTO	J. CHEVALLAZ
Culture, sports, loisirs	B. FAVRE	L. JIMAJA
Environnement	P. ECKERT	J. CHEVALLAZ
Finances	G. MARGUET	P. ECKERT
Naturalisations	L. BURKHALTER	----
Routes, circulation, mobilité	R. DETRAZ	F. MAMIN-TISSOT
Sécurité, police	T. BALMER MASCOTTO	J.-B. ERNI
Sociale et parascolaire	C. JEANDET	M. POMATTO
Urbanisme	E. STEINER	A. ORSINI

7. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès :

- 7.1. de la Commission de réclamation – TPC :
(5 représentants - Art. 312 - Loi contributions publiques)

Sont élus tacitement :

Mme J. CHEVALLAZ
Mme C. JEANDET
M. M. BOURQUIN
M. P. ECKERT
M. C.M. EYA NCHAMA

- 7.2. de La Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement :
(4 représentants - dont 2 au moins pris en son sein - Art. 9, al. c) des statuts)

Sont proposés :
Mme M. CEVEY
M. P.Y. COMTE
M. C.M. EYA NCHAMA (CM)
M. L. JIMAJA (CM)
M. G. JOHNER
M. A. ZANELLI

Sont élus tacitement :

M. CM. EYA NCHAMA
M. L. JIMAJA

Mmes AMMANE STUDER et CHEVALLAZ sont désignées en qualité de scrutateurs.

Sont élus :

M. A. ZANELLI **13 voix**
M. P.Y. COMTE **12 voix**

Obtiennent des voix : Mme M. CEVEY, 8 voix et M. G. JOHNER, 8 voix.

7.7 du Groupement intercommunal de compostage de la rive droite du lac (GICORD) :
(2 CM)

Sont proposés et élus tacitement : M. P. ECKERT
M. M. TISSOT

8. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des sociétés communales :

8.1 Comité de Jumelage (1 CM par fraction) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. T. BALMER MASCOTTO
Mme L. BURKHALTER
M. J.-B. ERNI
M. C.M. EYA NCHAMA
Mme F. MAMIN-TISSOT
M. G. MARGUET
Mme D. MOTTET

8.2 Centre de Loisirs (2 CM) :

Sont proposés :
Mme C. AMMANE
Mme P. GIROD
M. J. MOURET
M. A. ORSINI

Mme L. BURKHALTER et M. DETRAZ sont désignés en qualité de scrutateurs.

Est nommé au premier tour : M. A. ORSINI 13 voix

Est nommée au second tour : Mme P. GIROD 13 voix

Obtiennent des voix : Mme C. AMMANE STUDER, 7 voix et M. J. MOURET, 5 voix.

8.3 Club de natation (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : Mme P. GIROD
M. E. PORTIER

8.4 Football-Club (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. J.-C. CUDRE
M. J. MOURET

8.5 La Sirène, harmonie municipale (2 CM) :

Sont proposées et nommées tacitement : Mme J. CHEVALLAZ
Mme F. MAMIN-TISSOT

8.6 Basket-ball Club (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. M. POMATTO
M. G. UDRIOT

8.7 **Association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. M. BOURQUIN
M. P. ECKERT

8.8 **Tennis-Club** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. J.-B. ERNI
M. E. STEINER

9. **Divers**

M. PLEE souhaite que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse afin d'étudier le projet d'aménagement du local des archives sous l'école du Pommier ainsi que l'achat de diverses fournitures.

Le Président ouvre la discussion au sujet du « Pacte sur le respect » qu'il souhaite voir signer par les Conseillers administratifs et municipaux.

M. JIMAJA estime qu'il n'est pas nécessaire de signer un tel pacte, ayant suffisamment démontré lors de la dernière législature qu'il respecte ceux qui ont des opinions différentes aux siennes. Il est déçu de ce qui est arrivé ce soir et il lui serait difficile de signer un tel pacte avec certains de ses autres collègues. Il ne le signera donc pas même s'il respectera ses collègues, comme il l'a toujours fait.

M. BALMER MASCOTTO, avant de signer ce pacte, souhaite quelques explicitations de texte : Au point 3, il ne comprend pas la signification sémantique des guillemets au mot « adversaire ». Il ne comprend pas non plus pourquoi, malgré la bonne volonté du Conseil administratif de favoriser la lecture épiciène de ce document, le masculin est indiqué avant le féminin.

Il propose de renvoyer ce texte en Commission ou éventuellement créer une Commission ad hoc sur ce sujet...

M. BALMER rejoint les propos de M. JIMAJA. Dans le cadre scolaire dans lequel il travaille, il y a très souvent des contrats passés entre les élèves et les enseignants, vu le rapport asymétrique entre enseignants et enseignés. Toutefois, dans le cadre d'un Conseil municipal, l'utilité de ce document lui échappe totalement. Il ne voit pas en quoi il devrait s'engager à respecter ses adversaires, qu'il respecte par ailleurs.

Le Président demande au Secrétaire de lire ce pacte afin que le public en prenne connaissance.

M. POMATTO relève qu'il y a plein de bonnes intentions dans ce pacte mais également beaucoup de lieux communs. Il propose de renvoyer ce sujet à la prochaine séance afin que tous puissent y réfléchir.

Mme BÖHLER explique que ce document n'a pas été conçu par le Conseil administratif mais par M. André CASTELLA. Il s'agit du même document que tous les candidats aux Conseils administratifs du canton ont signé, dont M. JIMAJA.

M. JIMAJA relève que dans le cadre de la campagne électorale, il est normal de s'engager à respecter ses adversaires politiques. Mais dès l'instant où nous sommes élus, l'engagement est évident. Il rappelle que Mme Loly BOLAY avait suggéré que Le Grand-Saconnex adhère à l'association « Le respect, ça change la vie ». Mais s'engager à nous respecter mutuellement revient à dire que nous ne le faisons pas.

Le Président met au vote la proposition de reporter ce document à la séance du 18 juin.

Cette proposition est acceptée par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention.

M. ECKERT propose d'être le représentant, avec le Président du Conseil municipal, au GLRD (Groupement des législatifs de la rive droite du Lac).

Mme MAMIN-TISSOT souhaite que les sociétés soient informées des délégués qui ont été désignés ainsi que leurs rôles au sein de ces dernières.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h00 et invite l'assemblée et le public au verre de l'amitié.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE